

Compte-Rendu de la séance du 5 décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 5 décembre à 18h30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation et la présidence de Monsieur BERRARD Philippe, Maire.

Etaient présents Mesdames Claire CHASTAN, Patricia VIOLET, Samira BERMOND et Pauline RICHON, Messieurs Pascal KEINBORG et Philippe PATRY.

Etaient absents excusés : Madame Frédérique LECOINTE qui avait donné procuration à Mme Claire CHASTAN, Messieurs Timothée GAILLARD, David BERNARD et Christian DELEBARRE qui avaient donné procuration respectivement à Madame Pauline RICHON, Madame Patricia VIOLET et Monsieur Philippe PATRY.

Secrétaire de séance : Madame Claire CHASTAN

Rapport d'activités de la CCDB : intervention de la Présidente, Mme Fabienne SIMIAN

Ajout d'un point à l'ordre du jour

Monsieur le Maire propose que soit ajoutée à l'ordre du jour la délibération suivante :

- Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2023

Sa proposition est acceptée à l'unanimité.

Approbation du compte-rendu de la séance du 7 novembre

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité

Budget général : décision financière modificative

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire :

- En fonctionnement, de virer 5000€ du chapitre 011 au chapitre 012 pour pouvoir payer les salaires de décembre et les primes de fin d'année.
- En investissement, de virer 3000€ du chapitre 023 au chapitre 021 pour payer du mobilier de l'école et la rampe pour l'escalier de la cour.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte ces virements de crédits.

Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2023

Monsieur le Maire rappelle qu'en application de l'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales, avant le vote du budget, l'exécutif est en droit de :

- Mettre en recouvrement les recettes de fonctionnement et d'investissement,
- D'engager, liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget précédent,
- De mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget,

Et sur autorisation de l'organe délibérant :

- D'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, hors remboursement de la dette (non compris les reports et les restes à réaliser).

Afin de permettre d'engager de nouvelles dépenses d'investissement, le Maire propose que le Conseil Municipal l'autorise à engager, liquider et mandater, à partir du 01/01/2023, des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des crédits ouverts aux budgets de l'année 2022.

Cette proposition s'appliquerait au Budget Général et au Budget Annexe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

ACCEPTE cette proposition ;

AUTORISE le Maire à signer toutes pièces utiles à cette décision.

La Fabrego : abandon du projet

Monsieur le Maire rappelle la dernière mouture du projet et son plan de financement dans lequel la part communale s'élevait à 95 000 €, une somme qui avait été jugée acceptable par le Conseil Municipal.

Mais le report de la DETR en 2023 bouleverse ce plan de financement, en nous faisant perdre la subvention LEADER (80 000 €) pour cause de délai dépassé. Et comme la DETR ne finance que 25% maximum des projets, la part communale monterait à 135 000 €, sans compter les imprévus, hausses des prix et risques de dérapage liés à la conjoncture économique. Dans un calendrier extrêmement serré, nous pouvons craindre également l'éventualité d'avoir un ou plusieurs lots infructueux, alors qu'environ 18 000 € supplémentaires auraient été dépensés pour nouvel APD, consultation, etc.

Pour toutes ces raisons et à contrecœur, le Conseil Municipal décide d'abandonner le projet Fabrego.

Le reste du mandat va se recentrer sur :

- Les travaux d'accessibilité
- L'entretien et l'amélioration de l'existant
- Le chauffage et la ventilation des bâtiments, en lien avec la performance énergétique et la maîtrise de l'énergie

Informations et questions diverses

Carrefour de la Paillette

Le coussin berlinois que nous avons commandé est disponible ; il est prévu de l'installer sur la route de Teyssières en amont du carrefour. Un nouveau débat a lieu sur l'opportunité de modifier à nouveau le régime des priorités de ce carrefour pour le rendre moins dangereux. Nous devons nous renseigner si un mode « rond-point » avec priorité à gauche est autorisé dans une zone de rencontre.

Ponts dangereux

Le diagnostic effectué par la CEREMA sur les ouvrages communaux fait ressortir deux ponts dangereux : celui de Combaurie et celui du chemin de la Riahle. Pour ce dernier qui menace de s'écrouler, il convient de prendre un arrêté pour le fermer complètement à la circulation.

Panneau Pocket

C'est une application d'information communale ou inter communale à laquelle il nous est proposé de souscrire. Pensant qu'elle ferait doublon avec nos réseaux déjà utilisés, nous décidons de ne pas la prendre pour le moment.

Info municipale

Une habitante s'est plainte à deux reprises de ne pas lire facilement l'info municipale reçue par mail (problème de couleur du fond, de police de caractères ?). A l'avenir nous lui enverrons un exemplaire en noir et blanc.

Prochaines dates

Prochain conseil : 9 janvier et non pas le 2

Vœux du Maire : 26 janvier à 18h.

Levée de la séance à 21h20.